

0342091N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT MARC BLOCH
AVENUE GEORGES FRECHE
34410 SERIGNAN
Tel : 0467353510

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : Xavier Michelis

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MRAC : Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention de jumelage avec le MRAC

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0